

familles, les organismes comme la Fondation Excel qui œuvre dans la région de Vancouver et, plus récemment, à Winnipeg, et de faire en sorte que le bras de la justice ne s'appesantisse pas toujours sur un individu pour le conduire en prison. La conscience du gouvernement devrait s'appliquer à faire appel à la collectivité afin que des familles consentent à recevoir pendant un certain temps des délinquants en liberté surveillée.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne pourra achever ses observations qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. Turner: Achevez.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence s'excuse. Je viens juste de remarquer qu'il restait encore cinq minutes au député et il peut, bien sûr, reprendre la parole s'il le désire.

M. Howard (Skeena): De toute façon, j'avais presque terminé. On avait déjà fait part au ministre de ces mêmes idées. Je les crois valables d'un point de vue pratique et humanitaire. J'espère que nous pourrions arriver à une formule qui nous évitera de dépenser \$30,000 ou \$40,000 par an pour maintenir quelqu'un en détention, compte tenu des frais de police, du personnel des pénitenciers, du coût des fournitures et approvisionnements requis, de celui des organismes de bien-être qui s'occupent des familles dont le père ou le mari sont en prison, etc. Nous avons entendu dire que chaque détenu coûtait annuellement de \$30,000 à \$40,000. Nous échouons, également, dans 80 p. 100 des cas puisque c'est à ce niveau que se situent les cas de récidive. En d'autres termes, quatre sur cinq de ceux qui aujourd'hui purgent leur peine ont déjà été détenus. C'est une situation fâcheuse puisque chacun des 6,000 ou 7,000 détenus nous coûte environ \$35,000 par an.

Une réforme se justifie donc pour des raisons pratiques. Il y en a outre, bien sûr, le côté humanitaire, car une fois qu'un individu est condamné à la prison, il est pratiquement perdu. Nul doute qu'il en fait l'apprentissage et on n'essaie presque pas de le sauver. Je préférerais que les tribunaux s'occupent de la libération conditionnelle. On pourrait, si on s'en donnait la peine, trouver des familles qui diraient: «Oui, nous courrons le risque de prendre chez nous telle jeune personne, jeune homme ou jeune fille pour essayer, dans une ambiance familiale, d'en faire quelque chose en lui prodiguant de l'affection, de l'amour et de la compréhension, de façon à la sauver de l'angoisse de la prison et à la soustraire à un régime qui la mène, par étapes, à la condamnation à vie. Si nous adoptions ce genre d'orientation et d'attitude, je crois que nous aurions moins d'ennuis au pays et nous économiserions certainement beaucoup d'argent qui autrement est gaspillé.

• (2.30 p.m.)

Il y a dans le monde d'autres pays où ce concept s'applique. Je ne suis pas de ceux qui disent que, parce qu'un certain régime fonctionne dans un pays, il fonctionnera nécessairement ici. Toutefois, nous devrions étudier les expériences d'autres pays et chercher à voir ce qu'ils

[M. Howard (Skeena).]

essaient de réaliser, et nous devrions être capables d'en adapter certains des aspects à notre façon de vivre.

Toutefois, le gouvernement doit avoir une attitude consciente et délibérée pour indiquer la voie dans ce genre d'activité, pour lancer une idée et la mener à bon port. Je crois que les juges, les tribunaux et les responsables du droit pénal devraient y participer. Je ne parle pas des services pénitentiaires parce qu'ils sont là pour garder en prison ceux qui s'y trouvent déjà. Nous réservons nos prisons et nos pénitenciers aux incorrigibles. Mais n'abandonnons pas après la première, la deuxième ou même la troisième infraction. Continuons à essayer, du point de vue social, d'engager la collectivité, les particuliers et les familles dans un travail de correction, de surveillance et d'humanité. Mettons les délinquants sur la route où leurs idées sont compatibles avec celles de la société pour qu'ils ne se causent plus, ainsi qu'aux autres, de chagrins et d'ennuis. Mais il faut tout d'abord que le gouvernement adopte une attitude consciente dans ce sens. J'espère que le ministre pourra répondre favorablement à ces pensées.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu des commentaires très intéressants de la part du député de Skeena (M. Howard) au sujet de sa théorie concernant le système pénal. J'aurais espéré voir un débat de ce genre dans un contexte approprié. Nous sommes actuellement saisis d'un amendement visant à faire nommer d'autres juges à un certain niveau de rémunération. Il est un peu difficile d'entrer dans une discussion avec le député; je me contenterai de dire qu'il a présenté une théorie que la société n'est pas encore prête à accepter. C'est une théorie qui ne semble envisager qu'un seul côté du crime. La société se penche également sur le cas des victimes du crime. Je crois qu'on remarque actuellement une très grande résistance de la part de la société à passer à cette autre façon de traiter les criminels sans également considérer le cas des victimes d'actes criminels. C'est trop souvent qu'on oublie ce point chez ceux qui semblent enclins à concentrer leurs efforts sur l'individu qui a violé les lois de la société. La société ne veut pas d'un tel système.

Quant aux juges, ils sont tenus de respecter les lois qu'on leur présente. Ils sont également obligés de tenir compte de l'opinion publique sur ces sujets. Certains juges partagent certainement les vues du député de Skeena, mais il leur serait impossible d'agir en ce sens étant donné que notre société n'est ni préparée ni équipée pour accepter cette théorie sur le châtement criminel.

Il est deux choses dont j'aimerais parler. La première est que j'ai entendu des rumeurs cet été selon lesquelles ce bill avait été retardé par l'opposition. J'aimerais mettre les choses au point une fois pour toutes: ce bill nous est présenté maintenant parce que le gouvernement avait certaines priorités en juin et que le bill C-176 passait avant. C'est clair. Tout le monde devrait savoir que le bill C-176 avait la plus haute priorité à cette époque cruciale, en juin dernier. Cependant, je dois dire, au nom du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), que mon parti s'était alors engagé à ce que ce bill soit étudié et adopté dans un certain délai et nous respectons aujourd'hui nos engagements.